

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

Administrateur

Concours externe 2024

Les informations contenues dans cette brochure s'appliquent au concours ouvert en 2024.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Direction des Ressources humaines

MEILLEURES COPIES

**Problèmes
politiques,
internationaux,
économiques et
sociaux du monde
contemporain**



Administrateur 2024

Culture générale

Note de correction : 18 / 20

Le 11 mars 2004, la commémoration du vingtième anniversaire des attentats de Madrid perpétrés par Al-Qaïda ont été marqués par la division : tandis que la cérémonie organisée par le gouvernement de Pedro Sánchez a rassemblé les représentants de la gauche et certaines associations de victimes, celle organisée par la région et la mairie a rassemblé des groupes concurrents de victimes et les élus de la droite. En effet, l'attentat de 2004 a provoqué l'émergence de théories du complot autour de l'hypothétique implication du groupe terroriste basque ETA, qui ont durablement fracturé la société espagnole. Aussi, cet événement témoigne des risques d'instrumentalisation des commémorations ainsi que des difficultés éprouvées par les démocrates pour réunir l'unité du corps politique à travers le souvenir du passé.

La commémoration repose sur le souvenir, car elle permet de rendre public le souvenir d'un événement, d'une personne ou d'un groupe de personnes, ou d'un fait historique. La commémoration, qui se rapproche de la mémoire, car elle rend public un sentiment subjectif, permet ainsi à un événement passé de transcender son époque et de s'ancrer dans le présent.

Le caractère public d'une commémoration lui confère une dimension sociale et politique. En effet, l'affirmation progressive de l'État a été concomitante de la mobilisation des commémorations et des mémoires : une société peut mobiliser des commémorations pour asseoir son unité à travers des repères communs rappelés périodiquement. Cependant, Rosale Girardet souligne dans Mythes et mythologies politiques que la commémoration, reposant sur un souvenir du passé, revêt une dimension mythique qui peut déformer le présent, et qui peut dès lors être instrumentalisée par

l'État. Face à ce risque, la démocratisation des sociétés a favorisé la libre expression des opinions, et l'État a participé à la mise en avant de mémoires dans un objectif de réparation.

Néanmoins, si les sociétés démocratiques ont encouragé la libre expression des mémoires, les commémorations menées par celles-ci se heurtent à une double crise. D'une part, la diversification des identités et des revendications de mémoire favorisent un piétement de la mémoire qui soulève le risque d'une hypermémoire. D'autre part, cette individualisation croissante, exacerbée par les nouveaux moyens de communication, peut entraîner une remise en cause des commémorations et une instrumentalisation politique des mémoires. Ces mouvements interrogent de la capacité des commémorations à assurer l'unité des sociétés démocratiques.

Aussi, la commémoration peut-elle, au sein des sociétés démocratiques, contribuer à la libre expression des mémoires tout en évitant leur instrumentalisation et le délitement de l'unité du corps politique ?

Si l'affirmation de l'État s'accompagne de la mobilisation des commémorations au service de l'unité sociale, les risques liés à l'instrumentalisation de celles-ci par l'État ont conduit les sociétés démocratiques à privilégier la libre expression des mémoires (I). Les difficultés provoquées par la multiplication des mémoires et de leurs revendications, et par la remise en cause du rôle fédérateur des commémorations appellent à reprendre le rôle de l'État pour mieux garantir la libre expression des mémoires et l'unité du corps politique (II).

A

A

A

L'affirmation de l'État s'accompagne de la mobilisation de la mémoire et des commémorations au service de l'unité du corps politique (I.A.).

L'affirmation de l'État comme entité politique est marquée par la recherche et la mobilisation d'outils garantissant l'unité de celui-ci. En effet, sous l'Ancien Régime, l'autonomisation du pouvoir royal vis-à-vis du pouvoir spirituel de l'Église passe par la mise en place d'un culte du roi. Monarque de droit divin, le roi est au centre de la vie de l'État : dans La Société de cour, Norbert Elias montre que la vie de la cour est progressivement rythmée par l'action quotidienne du monarque. Aussi, le roi résout des discussions hégémo-graphiques, marquées par des commémorations : à la fin de la guerre civile anglaise, le roi Charles II fait ainsi installer un portrait de son père, Charles I^{er}, afin de rappeler à la cour son exécution. De même, sous la Restauration, François Furet montre l'obsession des ultras avec la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, motivant la construction de chapelles expiatoires visant à les commémorer.

Le besoin de l'État d'assurer son unité est également présent dans la pensée des Lumières et de la Révolution. Dans Le Contrat social, Jean-Jacques Rousseau appelle à une « religion civile » capable d'assurer l'unité de la société : ce besoin d'unité se traduit, durant la période révolutionnaire, par le culte de l'Être suprême prôné par Robespierre, ainsi que par la multiplication de fêtes comme la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, qui visent à construire une mémoire commune aux révolutionnaires.

Enfin, la III^e République fait des commémorations et de la mémoire un outil d'affirmation de l'identité nationale et de légitimation du régime. D'une part, la généralisation de l'école, qui devient gratuite, obligatoire et laïque à travers les lois Ferry de 1881 et 1886, s'accompagne de la diffusion d'un récit national commun qui vise à marginaliser les identités locales en faveur de l'identité nationale. D'autre part, l'adoption du drapeau tricolore et de la Marseillaise ainsi que la consécration de la fête nationale le 14 juillet permettent d'identifier les

Français à un passé commun. Enfin, le souvenir traumatique de la Première Guerre mondiale favorise le placement de statues commémoratives qui permettent de souligner l'unité nationale dans tout le territoire.

Par la mobilisation des commémorations et de la mémoire, l'État opère un choix entre la commémoration et la non-commémoration, pouvant condamner des événements à l'oubli et à la *dammatio memoriae*. Ainsi, dans La Fortune des Rougon, Émile Zola dénonce l'immobilisation des manœuvres perpétrées par le pouvoir en France à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851. De même, l'arrivée au pouvoir des républicains en 1877-79 permet la réhabilitation des communards, qui avaient été condamnés à l'oubli par l'ordre moral.

Ainsi, l'affirmation de l'État, puis de la nation et la République en France, se sont accompagnées de la mobilisation des commémorations et des mémoires en faveur de l'unité du corps politique.

*

Face aux risques d'instrumentalisation de la mémoire et des commémorations par l'État, les démocraties ont élargi le champ des commémorations pour favoriser la libre expression des mémoires (I.B.).

En effet, l'instrumentalisation des mémoires et des commémorations a permis à des régimes totalitaires d'accroître leur autorité. Dans Les Origines du totalitarisme, Hannah Arendt inscrit les actions des régimes totalitaires dans une « réalité historique » animée par leur volonté de créer un Homme nouveau. De lors, ces régimes mettent en avant des figures mythiques, à l'image de Lénine et Staline en URSS, et déforment l'Histoire afin de la faire coïncider avec leur idéologie. Aussi, elle dénonce une instrumentalisation de l'Histoire, qui passe par le recours systématique au mensonge et à la déformation des faits, qui est illustrée par Orwell dans 1984 : « Celui qui contrôle

Le passé, contrôle l'avenir. Celui qui contrôle le présent, contrôle le passé ».

Ces régimes se caractérisent également par l'élimination de toute mémoire qui ne serait pas conforme à la vision de l'État. Ainsi, dans le film Ida, Paweł Pawlikowski témoigne de l'occultation systématique de la Shoah dans la Pologne communiste des années 1950.

Face à ce risque de instrumentalisation des commémorations et de mémoires, les sociétés démocratiques ont favorisé la libre expression des mémoires. En effet, la liberté d'expression et d'opinion dans les démocraties a permis la confrontation de leur Histoire et l'émergence de commémorations à finalité réparatrice. Si dans Vichy, le Passé qui ne passe pas, Henry Rousso a souligné les difficultés de la France à se départir du mythe du glaive et du bouclier et de la France résistante durant la Seconde Guerre mondiale, la publication de travaux académiques ont conduit progressivement l'État à reconnaître la mémoire de la Shoah et la responsabilité de la France, lors du discours de Jacques Chirac de 1995 de commémoration de la rafle du Vel d'Hiv. Cette commémoration visait à répondre à une demande sociale de mémoire et de réparation, et a même été jugée par le Conseil d'État dans sa décision Hoffman - Lévy de 2007 comme un élément symbolique majeur de réparation.

Plus largement, l'État s'est adapté aux différentes revendications sociales et a favorisé la libre expression des mémoires à travers la multiplication de commémorations. Par exemple,

alors que l'abolition de l'esclavage est commémorée le 27 avril en France métropolitaine, l'État a institué des jours fériés spécifiques aux départements d'outre-mer afin de célébrer les dates d'abolition effective de l'esclavage dans ces territoires et ainsi contribuer à faire vivre une mémoire locale. De même, les efforts de l'État pour mieux faire exprimer les mémoires se traduisent par la multiplication de « lieux de mémoire » (Beau Noir), à l'image des stèles installées en Allemagne, qui commémorent les juifs allemands déportés.

De cette façon, suite à l'affirmation de l'État, la démocratisation a permis une multiplication de l'expression des mémoires et des commémorations. Cependant, la diversification des identités et des revendications et l'individualisme mettent à mal la capacité des commémorations à fédérer.

* *

La multiplication des identités et des revendications et l'individualisme soulèvent les risques d'instrumentalisation des commémorations ainsi que le relativisme mettant en question leur légitimité (I.A.).

La multiplication des identités, favorisée par l'essor du post-matérialisme (Ronald Inglehart) et caractérisée par l'abandon de valeurs matérielles au profit de préoccupations existentielles, exacerbe les exigences de réparation et de reconnaissance vis-à-vis de l'État. Face à ce phénomène, l'État se voit imposer le « devoir de mémoire » (Noir) qui se traduit par la multiplication de lois mémorielles, à l'image de la loi Gayssot de 1990 pénalisant le négationnisme de la Shoah, ou les lois de 2001 tendant à la reconnaissance du génocide arménien et de la traite comme crime contre l'humanité. Cependant, cet effort de reconnaissance des mémoires entraîne une normativisation de l'Histoire déviée

par le collectif « Liberté dans l'Histoire », qui critique l'imposition d'une vision uniforme par l'État alors que le propos de l'Histoire, en tant que science, est de pouvoir être contesté.

À ce risque d'instrumentalisation de l'Histoire s'ajoute un risque d'hypomnésie, marquée par une saturation des mémoires et des commémorations et une difficulté à se projeter dans l'avenir.

L'essor du post-matérialisme se traduit également par une individualisation accrue des citoyens, exacerbée par l'essor des réseaux sociaux. En effet, ces derniers constituent des marchés bifaces (Sam Toulé) animés par la mise en relation interpersonnelle et le calcul algorithmique qui favorise la rencontre entre personnes aux caractéristiques similaires. Ce phénomène favorise une archéification des instances de sociabilité (Jérôme Fouquet, L'Archipel France), qui entraîne une distance croissante entre les perceptions et mémoires des groupes sociaux et les commémorations mises en avant par l'État. Ceci se traduit par une défiance aux symboles de commémoration, comme ont pu témoigner les déboulonnements de statues à la suite du mouvement Black Lives Matter en 2020-2021.

Ce phénomène comporte un double risque de délitement de l'unité du corps politique. D'une part, la parcellisation des instances de socialisation pourrait entraîner un relativisme généralisé, dénoncé par Alain Finkielkraut dans La Défaite de la pensée, et qui empêcherait l'État de maintenir l'unité du corps social à travers les commémorations.

D'autre part, la réalité plus importante des contenus mémoriels dans les réseaux sociaux peut favoriser l'émergence de théories du complot instrumentalisées politiquement, comme témoigne par exemple le recours par Vladimiroutine à l'expression de « dénazification de l'Ukraine » et la négation de l'Holodomor qui est relayée par des bots dans les réseaux sociaux.

Ainsi, ces courants de désunification et d'individualisation des identités mettent en mal la capacité des commémorations à maintenir une cohésion nationale.

Il convient, dès lors, de repenser le rôle de l'État dans la mise en avant de mémoires et de commémorations, afin d'encourager la unité sociale, garantir la libre expression des mémoires, et se prémunir contre l'instrumentalisation politique de celles-ci (U.B.).

D'une part, le recentrage du rôle de l'État vis-à-vis de l'historien permettant de limiter un risque d'hypocrisie et d'instrumentalisation des mémoires. En effet, l'État pourrait se limiter à l'encouragement des seules mémoires ou commémorations dont il serait responsable, et dont il aurait un devoir effectif de réparation. En ce sens, la mission confiée par le Président de la République à l'historien Benjamin Stora pour réviser les mémoires sur la guerre d'Algérie a permis l'adoption d'une loi en 2012 ouvrant un fonds d'indemnisation pour les Harkis.

Aussi, la puissance normative de l'État serait limitée à la seule indemnisation des préjudices provoqués par lui, garantissant la liberté du débat historiographique.

D'autre part, l'État pourrait favoriser la transmission des mémoires et leur libre expression. En effet, Simone Weil résumait le « devoir de mémoire » de l'État, lui préconisant un « devoir de transmettre ». Ce devoir passerait par l'école, dont le rôle dans la transmission des savoirs, à travers l'enseignement d'Histoire, et surtout dans la transmission de valeurs démocratiques, via l'enseignement moral et civique, devrait être réinvesti. Ce rôle est aujourd'hui d'autant plus important que les témoignages directs de périodes cruciales de l'Histoire de France, comme la Seconde Guerre mondiale, se rarifient.

La 'école pourrait être aussi la garante de la réinterrogation des mémoires. Dans La Grille de la culture, Hannah Arendt souligne que l'école, tournée structurellement vers le passé, doit ainsi permettre aux étudiants de'acquiescer un esprit critique à même de susciter le progrès et éventuellement la réinterrogation des fondements de la société.

*

*

*

Nom de naissance : U



Prénom :

Numéro
de placement

Né(e) le :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)

18 / 20

Concours : ADMINISTRATEUR ASSEMBLÉE NATIONALE

Épreuve : CULTURE GÉNÉRALE

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La conservation, qui a accompagné l'essor de l'État puis de la République dans un but d'assurer l'unité sociale, a vu ses missions se développer dans les sociétés démocratiques face aux risques d'instrumentalisation par l'État, afin notamment d'assurer la libre expression des opinions et leur répartition. Si le post-matérialisme, ayant entraîné une désaffection et une individualisation des identités, a poussé l'État à s'insérer d'un biais de mémoire tout en instaurant un relativisme et une défiance vis-à-vis des commémorations, l'État demeure capable, par son action ou son refus de la régulation et par l'école, d'assurer l'unité sociale et la libre expression des opinions.